

qui servoient avec lui du moins jusqu'au 2. de Février, où nous nous en tiendrons pour ce mois-ci dans le récit des troubles du Parlement de *Paris*, & de la punition qu'ont encourue les Membres qui le composoient, par leur désobéissance marquée aux volontés du Roi leur Souverain Seigneur.

Mais on s'attend de voir si les démarches que feront les Parlemens de Provinces seront mou-
lées sur celles du Parisien, quant à l'événement
arrivé & qui les regarde d'aussi près. Celui de
Rennes a commencé à s'ébranler, il a adressé
au Roi une Lettre datée du 23. Janvier, par
laquelle il lui représente " que les Parlemens
" avoient toujours bien prévu que l'on ne
" tendoit à rien moins qu'à abolir les Loix
" fondamentales de l'Etat & à avilir la Magis-
" trature; mais qu'ils n'avoient pas prévu ni pû
" prévoir qu'il dût exister un Edit qui tendit à
" la destruction de ces mêmes Loix, & que
" l'exécution en fût enjointe à ceux mêmes qui
" par état sont tenus de sacrifier leurs biens &
" même leur vie pour les maintenir. "

Après ces termes, dont se servent assez ordi-
nairement les Cours de Justice en *France* dans
les représentations qu'elles font à leur Souverain,
le Parlement de *Rennes* exhorte le Roi à écarter
les premières impressions qu'on lui a faites &
à n'écouter que sa bonté & sa justice. Il lui re-
présente " que le Parlement de *Paris*, quoi qu'on
" le lui ait peint comme se refusant à l'obéis-
" sance qui lui est due, avoit donné des preu-
" ves de sa soumission & de sa fidélité en repre-
" nant ses fonctions, aussi-tôt qu'il crut apper-
" cevoir qu'on revenoit à l'observation des Loix;
" & que s'il les a quittées une seconde fois,